



CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 21 mai 2008

Présidence de Monsieur Pierre-William LOUP, Président

Concerne : Préavis 07/2008 **COLLEGE JULES LOTH** – Réfection de la salle de gymnastique et de ses installations techniques – Mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu le préavis municipal N° 07-2008 du 9 avril 2008,
- entendu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine scolaire de Fr. 1'222'239.- destiné à lui permettre de procéder à la réfection de la salle de gymnastique et de ses installations techniques ainsi qu'à la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux du collège Jules Loth ;
2. d'avaliser la dépense de Fr. 47'761.- déjà incluse dans le crédit cadre sur les crédits d'étude ;
3. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur trente ans maximum ;

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Pierre-William LOUP

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 22 mai 2008

